



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 10/03/2023

certifié exact,

**Séance du mercredi 8 mars
2023
Qe-2023/3**

Aujourd'hui 8 mars 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Le maire quitte la séance et laisse la présidence à Madame Claudine BICHET de 16H23 à 16H25

Etaient Présents :

Monsieur Didier CUGY présent à partir de 15h32

Excusés :

Absents :

Mme Béatrice SABOURET, Mme Alexandra SIARRI, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Fabien ROBERT, M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Marik FETOUH, M. Guillaume CHABAN-DELMAS, Mme Pascale ROUX, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI,

Question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT concernant la préservation du vivant existant

Madame Myriam ECKERT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Hurmic,

Vous avez reçu dernièrement un courrier de l'association « Aux Arbres Citoyens ! Bordeaux Métropole » concernant la destruction d'un espace naturel collé à un espace boisé classé au 299 avenue d'Arès.

Ce courrier ainsi que la publication Facebook de l'association pointent clairement du doigt votre responsabilité par le biais d'un permis de construire que vous avez délivré le 9 mai 2022.

La destruction de cet espace pose bien des questions et interroge, à commencer d'abord et surtout la cohérence de votre politique à l'endroit le plus emblématique de votre mandat, à savoir l'écologie.

En effet, la perte de cette parcelle aura forcément des impacts négatifs environnementaux, climatiques et sociétaux que vous avez tout simplement ignorés, tout comme vous avez négligé d'écouter les habitant.es de ce quartier, tout comme vous avez négligé le travail des associations mobilisées avec eux, tout comme vous avez négligé de les soutenir lors des démarches juridiques qu'ils ont ensemble déployées pour tenter d'enrayer le processus annoncé de cette destruction du vivant.

Au lieu de préserver l'existant, vous avez signé l'arrêt de mort de tout un biotope en lui préférant l'artificialisation des sols, la bétonisation et la construction d'un parking !

Vous avez sacrifié la biodiversité à l'état sauvage pour aller dans le sens d'un quartier lisse et sans âme, sur-construit, irrespirable car déjà considérablement pollué par l'avenue d'Arès très passante.

Le collectif Bordeaux En Luttés prend note avec les habitant.es que votre éloignement du terrain, l'absence d'écoute, vos choix politiques mettent en péril la préservation de leur lieu de vie soit par la destruction comme dans le sujet qui nous préoccupe, soit par la construction sans limite et le crédit apporté à certain projet Euratlantique.

Il est plus qu'urgent de savoir préserver la nature existante, pas seulement en s'engageant à le faire avant les élections, mais à le faire vraiment, sur le terrain, une fois qu'on accède à ce pouvoir tant désiré.

Et ce ne sont que des exemples.

Aujourd'hui, le collectif Bordeaux En Luttés demande la mise en place à la mairie de Bordeaux d'une cellule de veille sur les espaces naturels encore en l'état dans notre ville.

Il propose que ces espaces soient déclarés comme « espaces naturels à préserver prioritairement » comme autant d'espaces de santé publique au regard des prévisions faites par le GIEC.

Si ces espaces appartiennent à des propriétaires privés, nous proposons qu'en cas de vente, ceux-ci soient préemptés par la mairie et versés à notre patrimoine immobilier communal.

Nous souhaitons que les habitant.es des quartiers puissent être alerté.es et mobilisé.es pour prendre soin de leurs espaces ; la coordination avec les associations de terrain étant bien évidemment l'appui nécessaire à cette mobilisation.

Enfin, dans le courrier de l'association « Aux Arbres Citoyens ! Bordeaux Métropole », celle-ci vous pose deux questions.

Comment la Mairie et la Société Bordeaux Mondésir comptent redonner un espace de même qualité, fournissant les mêmes bienfaits et avantages microclimatiques aux habitants de ce quartier ?

Quels sont les dédommagements prévus par la mairie et le constructeur quand à la perte de cette zone humide, à l'augmentation des températures qui va suivre, à l'augmentation de la pollution, à la disparition de la biodiversité qui va fuir et à la diminution de la surface foliaire produisant de l'oxygène, à la disparition de la zone pleine terre captant le CO2 ?

Le collectif Bordeaux En Lutttes aimerait connaître les réponses qui leur ont été faites.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 mars 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Myriam ECKERT